

**PRÉFET DE VAUCLUSE  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE**

Par arrêté préfectoral du **24 MARS 2026** a été prescrite une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la régularisation de l'implantation d'une canalisation d'irrigation sur le territoire de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue au bénéfice de l'Association Syndicale Constituée d'Office du Canal de l'Isle.

Cette enquête publique se déroulera pendant 24 jours consécutifs, **du lundi 20 avril 2026 à 9 heures au mercredi 13 mai 2026 à 17 heures inclus.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de l'Association Syndicale Constituée d'Office du Canal de l'Isle - 894 RD 901 - 84800 LAGNES - 04 90 38 00 69

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 – Tel : 04 88 17 82 24).

Madame Garance GOUJARD, dirigeante de l'EURL LCG Consulting a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue – Hôtel de Ville – Direction de l'urbanisme - Rue Carnot – afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le lundi et vendredi de 13h30 à 17h30).

Le dossier sera en outre consultable

- sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / ASCO-CANALISATION)

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue – Hôtel de Ville – Direction de l'urbanisme – Rue Carnot.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête situé en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue – Hôtel de Ville - Direction de l'urbanisme – Rue Carnot – 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr), l'objet de l'enquête : ASCO-CANALISATION devant être bien précisé dans le sujet du mail. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) / rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / ASCO-CANALISATION)

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue - Hôtel de Ville – Direction de l'urbanisme – Rue Carnot – rez de chaussée

- le lundi 20 avril 2026 de 9h à 12h00
- le mercredi 13 mai 2026 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / ASCO-CANALISATION).

Cet avis est également publié en vue de l'application de l'article R.152-7 du code rural et de la pêche maritime.

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande d'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la régularisation de l'implantation d'une canalisation d'irrigation sur le territoire de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Fait à Avignon  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale

Sabine ROUSSELY